



End of school year benefit reminders from OTIP

The school year is coming to a close and summer is just a few weeks away!

In preparation for the summer, here are some important reminders about your benefits coverage to keep in mind:

- **Update your preferred email address:** Your school board email address is used as your default email address for important information about your benefits coverage. If you have not already done so, please consider updating your [preferred email address to your personal email](#) so you don't miss important information from OTIP.
- **Update the status of your student:** OTIP requires [annual confirmation if an overage student](#) covered under your plan continues to be enrolled in school and requires coverage in the new school year. If this applies to you, you will get email reminders starting in June to complete this confirmation.

You will be required to confirm if your natural or adopted child, stepchild or foster child, is still eligible and requires coverage if they meet the following criteria:

- a. They are unmarried;
- b. They are not employed on a full-time basis;
- c. They are not eligible for insurance as a member under this or any other group policy; and
- d. They are either under age 21 or under age 26 if a full-time student at an accredited school, college or university.

A stepchild must be living with you to be eligible.

Coverage for your overage student dependant will end on their 26th birthday.

Is your employment status changing with the end of the school year?

If your employment status is changing soon, there are some important things to know about your benefits.

If you are retiring...	Congratulations on your retirement! Your coverage will end at the end of the month in which you retire. You will receive a communication from OTIP advising you of the date your coverage has ended or will end. Once your coverage ends:
-------------------------------	---



	<ul style="list-style-type: none"> • You will no longer be able to access your OTIP secure account or Great-West Life’s GroupNet. Consider accessing My Claims (GroupNet) through your OTIP secure account in advance of your coverage ending to submit outstanding claims online and/or to print an explanation of benefits for tax purposes and health and dental claim forms, if required. • You will have 180 calendar days from the date your coverage ends to submit any claims incurred up to and including your last day of coverage. Please contact Great-West Life at 1-800-957-9777 for more information. • If you are under 65 years of age, you may be eligible to convert your group life insurance to an individual policy without having to provide evidence of good health or undergo a medical exam, provided you do so within 31 days of your coverage ending. <p>To learn more about your options and to convert your group life insurance policy to an individual policy, please contact OTIP Benefits Services at 1-866-783-6847.</p>
<p>If you resign your position...</p>	<p>If you are resigning your position, your benefits will end at the end of the day of your last day worked.</p> <p>For example, if your last day worked is June 28, and you are not retiring, your benefits will end as of midnight on June 28.</p>
<p>If you are laid off ...</p> <p>This information applies to you if your board has provided notice that you are being laid off or declared redundant.</p>	<p>CUPE members have a 60 calendar-day grace period from the last day worked where you can elect to continue some or all of your benefits coverage at the same level of funding as when you were actively employed, while you are on a recall or layoff status. You will receive a communication from OTIP to complete your online enrolment to confirm the continuation of your benefits.</p> <p>At 60 calendar days, you may elect to continue some or all of your benefits for up to 22 months while you remain on recall status. You would be responsible for 100% of the benefit costs.</p> <p>Please call OTIP Benefits Services at 1-866-783-6847 if you have questions specific to your plan, work status, eligibility and benefit options.</p>



<p>If you are a 10-month employee...</p>	<p>10-month employees who have a scheduled school break layoff for July and August will continue to receive benefits coverage over the summer months at the same level of funding as when actively at work.</p>
---	--

Questions? You can call OTIP Benefits Services at 1-866-783-6847.



Fin de l'année scolaire : rappels sur l'assurance du RAEO

L'année scolaire tire à sa fin et il ne reste que quelques semaines avant l'été!

Avant la saison estivale, nous voulons vous rappeler quelques points importants en ce qui concerne votre assurance :

- **Mise à jour de votre adresse électronique préférée** : votre adresse électronique au conseil scolaire est votre adresse par défaut pour les communications importantes relatives à votre assurance. Si vous ne l'avez déjà fait, songez à donner votre [adresse électronique personnelle comme votre adresse préférée](#) pour ne rien manquer du RAEO.
- **Mise à jour de la situation de votre étudiante ou étudiant** : le RAEO vous demande de [confirmer chaque année qu'un étudiant ou qu'une étudiante à charge au-dessus de l'âge limite](#) inscrit ou inscrite à votre régime est toujours aux études et a encore besoin d'assurance au cours de la nouvelle année scolaire. Si c'est votre cas, vous commencerez à recevoir des rappels par courriel en juin que vous devez confirmer la situation de la personne concernée.

Vous devrez confirmer que votre enfant naturel ou adoptif, ou celui de votre conjointe/conjoint, ou un enfant pris en foyer nourricier est encore admissible et a besoin d'assurance s'il ou elle :

- a. Est célibataire;
- b. Ne travaille pas à temps plein;
- c. N'est pas admissible à l'assurance à titre de participante ou de participant aux termes du présent régime collectif ou d'un autre régime collectif;
- d. Est âgé de moins de 21 ans, ou de moins de 26 ans s'il ou elle étudie à temps plein dans une école, un collège ou une université reconnus.

L'enfant de la conjointe ou du conjoint doit vivre avec vous pour être une personne à charge admissible.

Votre étudiant ou étudiante à charge au-dessus de l'âge limite cessera d'être admissible à votre assurance à l'âge de 26 ans.

Est-ce que votre situation d'emploi changera à la fin de l'année scolaire?

Si votre situation d'emploi doit bientôt changer, vous devez savoir certaines choses au sujet de votre assurance.

Si vous prenez votre retraite...	Nos félicitations à l'occasion de votre retraite! Votre assurance prend fin à la fin du mois où vous prenez votre retraite. Vous recevrez une communication du RAEO vous avisant de la date de fin de votre assurance.
---	---



	<p>Une fois votre assurance résiliée :</p> <ul style="list-style-type: none">• Vous ne pourrez plus vous connecter à votre compte protégé du RAEO ou au service GroupNet de la Great-West. N'oubliez pas de vous connectez à Mes demandes de règlement (GroupNet) dans votre compte protégé du RAEO avant la fin de votre couverture pour présenter toute demande de règlement en ligne et/ou pour imprimer une explication des indemnités à des fins d'impôts et des formulaires de demande de règlement pour l'assurance maladie et dentaire, au besoin.• Vous aurez 180 jours civils à partir de la date de fin de votre assurance pour présenter toute demande de règlement pour des frais engagés au plus tard la dernière journée d'application de votre assurance. Veuillez communiquer avec la Great-West au 1-800-957-9777 pour en savoir plus.• Si vous avez moins de 65 ans, vous pourriez avoir la possibilité de transformer votre assurance vie collective en une police d'assurance vie individuelle sans devoir fournir de preuve de bonne santé ni subir d'examen médical pourvu que vous le fassiez dans les 31 jours de la date de la fin de votre assurance vie collective. <p>Pour connaître vos options et transformer votre assurance vie collective en une police d'assurance vie individuelle, communiquez avec les Services d'assurance du RAEO au 1-866-783-6847.</p>
<p>Si vous démissionnez de votre poste...</p>	<p>Si vous quittez volontairement votre poste, votre assurance se termine à la fin de votre dernier jour de travail.</p> <p>Par exemple, si vous cessez de travailler le 28 juin et que vous ne prenez pas votre retraite, votre assurance sera suspendue à minuit, le 28 juin.</p>
<p>Si vous faites l'objet d'une mise à pied...</p> <p>La présente s'applique à vous si votre conseil scolaire vous a avisé que l'on vous met à pied ou que vous êtes désormais</p>	<p>Les membres du SCFP auront droit à une période de grâce de 60 jours civils à partir du dernier jour de travail au cours de laquelle vous pourrez conserver certaines ou l'ensemble de vos garanties au même niveau de financement que si vous travailliez encore, si vous faites l'objet d'une mise à pied en rappel ou d'une mise à pied pour une durée indéterminée. Vous recevrez une communication du RAEO vous demandant d'effectuer une inscription en ligne pour confirmer le maintien</p>



surnuméraire.	de votre assurance. Après 60 jours civils, vous pourrez choisir de conserver une partie ou l'ensemble de vos garanties pour au plus 22 mois si votre situation en reste une de mise à pied sur rappel. Vous devrez payer 100 % des primes. Pour toute question précise sur votre régime, votre situation d'emploi, votre admissibilité et vos options en matière d'assurance, appelez les Services d'assurance du RAEO au 1-866-783-6847.
Si vous avez un emploi de 10 mois :	Les personnes occupant un emploi de 10 mois avec mise à pied prévue pendant le congé d'été en juillet et août conservent leur assurance, pendant l'été, au même niveau de financement que lorsqu'elles sont au travail.

Vous avez des questions? Vous pouvez appeler les Services d'assurance du RAEO au 1-866-783-6847.